Date de la Révision: 10/27/2020

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: SAFSOLV ELECTRICAL & MECHANICAL SOLVENT DEGREASER

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000017018

Restrictions conseillées

Utilisation du produit: Nettoyant

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant

Fabricant

NOM DE LA SOCIETE: Brodi Specialty Products
Adresse: 3175 14th Avenue

Markham.ON L3R 0H1

Téléphone: 877-744-0751

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Gaz sous pression Gaz comprimé

Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux Catégorie 2A
Mutagénécité de la Cellule Germinale Catégorie 2
Cancérogénicité Catégorie 1A
Toxicité Spécifique pour Certains
Organes Cibles - Exposition Unique

Organes cibles

1.Effet narcotique.

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu Catégorie 3 aquatique

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Date de la Révision: 10/27/2020

Mention de Danger: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir

lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Lavez

vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du

visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En

cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une

position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON\un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e):

Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Entreposage: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef. Conserver le récipient bien fermé.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de

traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables.

ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*		
Trichloroethylene		79-01-6	80 - 100%		
Carbon dioxide		124-38-9	1 - 5%		
* Touton los concentrations cont exprimées en nouveentage pendéral courf ei le composent est un gaz. Les concentrations de gaz					

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.

Date de la Révision: 10/27/2020

Contact Cutané: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et

enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils

s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moven d'extinction

approprié:

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection

complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le

personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.

Procédures de notification: Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols

ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se

faire sans risque.

Mesures de Précautions **Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet

dans l'environnement.

Date de la Révision: 10/27/2020

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef. Aérosol Niveau 1

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре		rs Limites position	Source
Trichloroethylene	TWA	50 ppm	269 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Trichloroethylene	STEL	25 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	10 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Trichloroethylene	TWA	10 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2008)
Trichloroethylene	8 HR ACL	50 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Trichloroethylene	STEL	25 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	25 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2008)
Trichloroethylene	TWA	50 ppm	269 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	STEL	200 ppm	1,070 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	STEL	100 ppm	537 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
	15 MIN ACL	100 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	TWA	10 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Trichloroethylene	TWA	10 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Carbon dioxide	STEL	25 ppm 30,000 ppm	54,000 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008) Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
	TWA	5,000 ppm	9,000 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	15,000 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	30,000 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)

Date de la Révision: 10/27/2020

Carbon dioxide	STEL	30,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	5,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Carbon dioxide	8 HR ACL	5,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	30,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	STEL	30,000 ppm 54,000 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Carbon dioxide	TWA	5,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	STEL	30,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux

devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau

acceptable.

Protection du visage/des

yeux:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à

coques).

Protection de la Peau

Protection des

Mains:

Données non disponibles.

Autre: Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des

chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant

les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter

Données non disponibles.

à nouveau. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Liquide

Forme: Aérosol pulvérisé

Couleur:Données non disponibles.Odeur:Données non disponibles.Seuil de perception de l'odeur:Données non disponibles.pH:Données non disponibles.Point de fusion/point de congélation:Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle

d'ébullition:

Point d'éclair:Données non disponibles.Taux d'évaporation:Données non disponibles.Inflammabilité (solide, gaz):Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/27/2020

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%): Estimé 52 %(V)

Limites d'inflammabilité - inférieure (%):

Limites d'explosivité - supérieure (%):

Limites d'explosivité - inférieure (%):

Données non disponibles.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau:
Solubilité (autre):
Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):
Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:
Données non disponibles.
Température de décomposition:
Données non disponibles.
Viscosité:
Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Données non disponibles.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Données non disponibles.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

Ingestion: Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Date de la Révision: 10/27/2020

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene LD Lo (Le rat): 5,620 mg/kg

LD 50: > 5,000 mg/kg

Cutané

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene LD 50: > 2,000 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene LC 50: > 20 mg/l

LC 50: > 20 mg/l

Carbon dioxide LC 50: > 20 mg/l

LC 50: > 5 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene DSENO (Le rat(Mâle), Inhalation): 100 ppm(m) Inhalation Résultat

expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 52 Weeks): 50 mg/kg Voie orale Résultat

expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene Risque potentiel de cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Trichloroethylene Évaluation globale : 1. Cancérogène pour l'humain.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Trichloroethylene Première année répertoriée comme cancérogène connu: 2000. Désignation

de Danger Connu pour être cancérogène pour l'homme.

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Trichloroethylene Group A2: Susceptible d'être un cancérogène pour les humains.

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/27/2020

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Effet narcotique. - Catégorie 3 avec de effets narcotiques.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Organes cibles

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique: Effet narcotique.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Système nerveux central

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 44.1 mg/l Résultat expérimental, étude

complémentaire

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene IC50 (Daphnia magna, 48 h): 20.8 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene NOAEL (Jordanella floridae): 5.76 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene 19 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/27/2020

Substance(s) spécifiée(s):

Trichloroethylene Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 17 Sédiment

aquatique Résultat expérimental, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit: Données non disponibles.

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Trichloroethylene Données non disponibles. Carbon dioxide Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des

lois fédérales, provinciales ou locales.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ONU: UN 1950

Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, non-flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport

Class: 2.2 Label(s): – EmS No.:

Groupe d'Emballage:

Risques pour L'Environnement: Non Pollutant marin Non

Précautions particulières pour Non réglementé.

l'utilisateur:

IMDG

N° ONU: UN 1950

Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, non-flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport

Class: 2 Label(s): – EmS No.:

Groupe d'Emballage:

Risques pour L'Environnement: Non Pollutant marin Non

Précautions particulières pour Non réglementé.

l'utilisateur:

IATA

N° ONU: UN 1950

Nom d'expédition: Aerosols, non-flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport:

Class: 2.2
Label(s): Groupe d'Emballage: Risques pour L'Environnement: Non
Pollutant marin Non

Précautions particulières pour Non réglementé.

l'utilisateur:

Date de la Révision: 10/27/2020

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada

Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

Trichloroethylene Carbon dioxide

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Non réglementé.

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Trichloroethylene

Gaz à effet de serre

Identité Chimique

Carbon dioxide

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI Non réglementé.
CA CDSII Non réglementé.
CA CDSIII Non réglementé.
CA CDSIV Non réglementé.
CA CDSV Non réglementé.
CA CDSVII Non réglementé.
CA CDSVIII Non réglementé.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Date de la Révision: 10/27/2020

Inventaires:

AICS: En conformité avec les stocks

DSL: En conformité avec les stocks

NDSL: Pas en en accord avec l'inventaire.

ONT INV: En conformité avec les stocks

IECSC: En conformité avec les stocks

ENCS (JP): En conformité avec les stocks

ISHL (JP): En conformité avec les stocks

PHARM (JP): Pas en en accord avec l'inventaire.

KECI (KR): En conformité avec les stocks

INSQ: En conformité avec les stocks

NZIOC: En conformité avec les stocks

PICCS (PH): En conformité avec les stocks

TCSI: En conformité avec les stocks

TSCA: En conformité avec les stocks

EU INV: Pas en en accord avec l'inventaire.

16. Autres informations

Date de Publication: 10/27/2020

Date de la Révision: Données non disponibles.

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent

être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.